Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Carrefour des amis inc.	2019642	Le 09 août 2022
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Halte Carrefour des amis		(506) 542-1907
Adresse		
795 rue École Beresford NB E8K 1V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Janel Aubut	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	26 juil. 2022	27 juil. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enfant qui y est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant un danger de mort et les détails de cette allergie.	25(g)	22 juil. 2022	09 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection.

- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 août 2022 — Date

original signé par
Allain Hachey — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 août 2022 — Date